

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 50 |
| Conseillers présents :    | 29 |
| Pouvoirs :                | 4  |
| Voix délibératives :      | 33 |

### Séance du 11 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, 11 Décembre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 Décembre 2025, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, dans la salle du Foyer de la Maison des loisirs à Saint-Pons de Thomières.

**Étaient présents :** Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Olivier AZEMA ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Bruno GIRONA ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Benoît MARS AUX ; Marie MAYNADIER ; Sylvie MIQUEL ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Françoise PEREZ ; Pascale PEYTA VI ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Thierry SALLES BLAYAC ; Catherine SONZOGNI ; Dominique VIDAL ; Didier VORDY (représenté par son suppléant Frédéric PEYRAS)

**Ayant donné pouvoir :** Jean-Pierre BARTHES à Patrick CABROL ; Delphine GAZEL à André ARROUCHE ; Laurie GOMEZ à Françoise PEREZ ; Bruno ORTIZ à Béatrice FALCOU

**Étaient absents :** Robert AZAIS ; Anne CABRIE ; Roland COUTOU ; Jean-Yves DUFAUD ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Luc GUIRAUD ; Franck LIGNON ; Michel LIGNON ; Jean-Jacques MAILHAC ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Jean-Marc SALEINE ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN

**A été élu secrétaire de séance :** Catherine SONZOGNI

**Délibération n° :** 2025.12.11/179

**Objet :** Etude préalable au transfert de compétence « Eau Assainissement » - Avenant n°2

VU la loi du 11 avril 2025 supprimant le transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux a mené une étude préalable dans le cadre du transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement prévue initialement pour le 1er janvier 2026 avec le groupement KPMG (devenu RYDGE CONSEILS) / GETUDES / BERNARDIN ;

**CONSIDERANT** que les élus souhaitent poursuivre la réflexion sur la structuration du territoire autour de ces compétences en engageant la tranche optionnelle du marché ;

**CONSIDERANT** que le détail et le calendrier de cette étude complémentaire ont été présenté lors de la Conférences des Maires du 13 Novembre 2025 ;

**CONSIDERANT** que le coût de l'étude complémentaire étant de 26 700€ HT, un avenant au marché est nécessaire ;

**CONSIDERANT** que les crédits budgétaires 2025 sont suffisants pour engager cette étude ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Marchés en date du 11 décembre 2025 à cet avenant de 9 485€ HT, soit 9,6 % du montant initial du marché ;

Le Conseil Communautaire, après avoir oui et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (7 ABSTENTIONS - 26 POUR)

- **Valide** l'avenant n°2 au marché relatif à l'étude préalable au transfert de compétences « Eau et Assainissement » ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant ;
- **Mandate** Monsieur le Président ou son représentant pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance  
Catherine SONZOGNI



Le Président  
Patrick CABROL